

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 8 novembre 2022

N° VA_DEL2022_172

Objet : Autorisation de signer les marchés publics

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Florence BARISEAU, Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absents.

1/ Marché de prospection et impression du journal municipal La Tribune

Ce marché a pour but de relancer l'impression et la prospection publicitaire pour le journal municipal La Tribune. Il s'inscrit dans la continuité du marché actuel. Il a été souhaité de conserver la même formule du journal municipal : 36 et 40 pages avec papier blanc couché 115g brillant issu de la gestion durable des forêts.

La consultation a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article R.2124-2 1° Code de la commande publique.

Les prestations seront exécutées à partir du 01 janvier 2023 ou à défaut à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2023. Il sera renouvelable 3 fois 1an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 maximum.

La procédure est décomposée en 2 lots :

- Lot n°1 : « Prospection publicitaire pour le journal municipal » : montant annuel minimum garanti : 35 000,00 € HT (le candidat peut proposer un montant supérieur à l'Acte d'engagement).
- Le lot n°2 : « Impression du journal municipal » : montant maximum 120 000,00 € TTC/an.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Lot 1 : Prospection publicitaire du journal municipal

Critère n°1 : Cohérence des recettes : 60 %

- Recettes (en montant minimum garanti) : 35 %

- Grilles tarifaires des annonces publicitaires (niveau et caractère réaliste des tarifs) : 25 %

Critère n°2 : Note méthodologique : 40 %

- Moyens humains et matériels dédiés au présent marché pour la prospection : 25 %
- Moyens humains et matériels dédiés au marché pour la réalisation des annonces publicitaires : 15 %

Lot 2 : Impression du journal municipal La Tribune

Critère n°1 : Le prix : 40 %

Critère n°2 : Valeur technique : 45 %

- Moyens humains et matériels mis en œuvre : 15%
- Qualité du papier fourni : 15% :
- Qualité d'impression et respect de la colorimétrie : 15% :

Critère n°3 : Critères environnementaux : 15 %

Impression (utilisation encres végétales ou minérales) - tri et recyclage des déchets liés à l'activité d'imprimerie - 15 %

2 / Marché de réseaux détections – aide aux déclarations- exploitant vidéo

L'objet du lot 1 du marché consiste en la réalisation des investigations complémentaires permettant d'obtenir la localisation précise en « classe A » de réseaux enterrés sensibles et non sensibles. Le but est la réduction des endommagements de réseaux lors de travaux, la prévention pour la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers.

Les lots 2 et 3 du marché ont pour but la délégation de l'ensemble des obligations réglementaires concernant les déclarations de travaux ou les réponses aux déclarations de travaux. Avec mise à disposition par le prestataire, d'une plateforme accessible à distance et pouvant s'adapter aux évolutions à venir.

Le montant maximum annuel du lot 1 : Détections des réseaux et géo référencement est de 80 000 € TTC soit un maximum 320 000 € TTC sur la totalité du marché.

Le lot 2 est une prestation d'aide pour la Ville en tant que déclarant de travaux. Cette prestation consiste en la réalisation de déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencer les travaux (DICT) pour la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Le montant maximum annuel du lot 2 : Aide aux déclarations effectuées par la ville est de 3 000 € TTC soit un maximum 12 000 € TTC sur la totalité du marché.

Le lot 3 est une prestation d'aide pour la Ville en tant qu'exploitant de réseau. Afin de répondre aux déclarations des déclarants de travaux sur le territoire de la ville. La Ville étant exploitant des réseaux de télécommunication (fibre) et de leurs alimentations électriques.

Le montant maximum annuel du lot 3 : Aide aux déclarations en tant qu'exploitant vidéo-protection est de 8 000 € TTC soit un maximum 32 000 € TTC sur la totalité du marché.

Le montant maximum annuel du marché est de 91 000 € TTC soit un maximum 364 000 € TTC sur la totalité du marché.

La consultation a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article R.2124-2 1° Code de la commande publique.

Les prestations seront exécutées à partir du 01 janvier 2023 ou à défaut à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2023. Il sera renouvelable 3 fois 1an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 maximum.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Lot 1 : « Détections des réseaux et géo référencement »

Critère n°1 : Prix des prestations (Pondération : 50)

Critère n°2 : Valeur technique jugée au regard du mémoire technique (Pondération : 40)

- Sous-critère 2.1 : Moyens humains dédiés au marché (6 points) :
- Sous-critère 2.2 : Moyens matériels mis en œuvre pour ces prestations (Pondération : 10)
- Sous-critère 2.3 : Exemple de rapport complet (Pondération : 8)
- Sous-critère 2.4 : Exemple de plan des réseaux complet (Pondération : 8)
- Sous-critère 2.5 : Exemple de rapport de marquage complet (Pondération : 8)

Critère n°3 : Délai d'exécution (Pondération : 10)

Description de la méthodologie avec délais :

- Sous-critère 3.1 : Délai de remise d'une estimation par l'entreprise des opérations de détections suite à la réception de la fiche préalable de renseignement envoyé par la ville : (Pondération : 4)
- Sous-critère 3.2 : Délai d'une détection (avec remise des rapports et plans) sur une surface moins de 100m² (de 1 à 99m²) suite à la réception de la commande : (Pondération : 4)
- Sous-critère 3.3 : Délai d'une détection (avec remise des rapports et plans) sur une surface de 100m² et plus suite à la réception de la commande : (Pondération : 1)
- Sous-critère 3.4 : Délais des opérations de sondages intrusifs de 2 mètres cube dans un enrobé à structure légère puis modification et remise du rapport complet et finalisé. (Pondération : 1)

LOT N°2 : Aide aux déclarations effectuées par la ville

Critère n°1 : Prix des prestations (Pondération : 70)

Critère n°2 : Valeur technique jugée au regard du mémoire technique (Pondération : 30)

Mémoire technique avec impressions d'écrans et fonctionnalités du site internet partagé qui permet de répondre au CCTP et avec possibilité de stockage de la plateforme durant 5 années minimum.

LOT N°3 : Aide aux déclarations en tant qu'exploitant vidéo-protection

Critère n°1 : Prix des prestations (Pondération : 70)

Critère n°2 : Valeur technique jugée au regard du mémoire technique (Pondération : 30)

Methodologie :

- Plateforme de l'entreprise ou abonnement à un service
- Méthode d'intégration des données de la ville
- Exemple de récépissé comprenant les réseaux sensibles et non sensibles sur un seul récépissé

3/ Marché d'achat de carburant

Par souci de cohérence et d'efficacité, le marché de carburants a été passé un groupement de commandes entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve d'Ascq pour la procédure du marché.

Le marché de carburant actuel a débuté le 1er novembre 20 pour une durée maximale de 12 mois. Ce marché est reconductible de manière tacite 3 fois, par période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois. La fin du marché avec les 3 reconductions comprises est le 31/10/2024.

La décision a été prise de résilier ce marché à compter du 31/10/22 afin de revoir les conditions financières et les conditions du marché.

Afin de renouveler leur marché de fourniture de carburant pour l'alimentation des véhicules composant la flotte automobile, la Ville de Villeneuve d'Ascq et le CCAS recherchent un prestataire pour la fourniture du carburant au moyen de cartes accréditatives.

Ce marché concerne la fourniture :

- de gasoil ;
- d'essence sans plomb ;
- de carburant au moyen de cartes accréditatives.

Le GNV (gaz naturel pour véhicules) est fourni par Ilévia et n'est pas concerné par ce marché.

La consultation a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, conformément à l'article R. 2124-2 1° - Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes.

La présente procédure est composée de 2 lots :

- Lot 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la Ferme Chuffart ;
- Lot 2 : Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives.

Le montant maximum annuel des prestations est de 300 000 € TTC. La répartition financière est définie comme suit :

- Le montant maximum annuel pour la Ville de Villeneuve d'Ascq est de 280 000 € TTC.
- Le montant maximum annuel pour le CCAS est de 20 000 € TTC. Soit un montant maximum de 1 200 000 € TTC, sur 4 ans.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an, à compter du 01 novembre 2022 ou à défaut à compter de la notification, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, soit jusqu'au 31 octobre 2026.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

LOT 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart

Critère n°1 : Prix : 55%

- Prix du carburant : 40%
- Frais de service : 15%
-

Critère n°2 : Valeur technique : 45% : Méthodologie pour l'exécution des livraisons

- Sous-critère 1 : 25%
 - *Moyens humains*
 - *Moyens techniques (Mode de livraison, Organisation...)*
 - *Mémoire technique sur la pertinence de la solution proposée (estimation des gains pour la collectivité)*
- Sous-critère 2 : 20%
- ☞ Pertinence de l'outil de commande et de suivi des consommations

Lot 2 : Fourniture de carburant par cartes accréditives

Critère n°1 : 55% - Liste des prix du carburant à la pompe au **23/08/2022** avec application d'une remise en € décomposé comme suit :

- Prix des différents carburants et cartes accréditives : 40%
- Remise sur prix à la pompe : 15%

Critère n°2 : Valeur technique (mode de gestion des cartes, mode opératoire lors d'une prise de carburant): 30%

Critère n°3 : Points de distribution : 15%

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 10 octobre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics de prestations de services de prospection publicitaire et impression du journal La Tribune et de Réseaux : détections - aide aux déclarations - exploitant vidéo avec

les entreprises attributaires dans les conditions définies dans les tableaux annexés ;
- de prendre acte de l'attributaire du marché public de carburant (groupement Ville et CCAS de Villeneuve d'Ascq) choisi par la CAO du groupement de commande ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 10 novembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221108-191054A-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 9 novembre 2022

Intitulé des procédures	Lots	Attributaires	C.P.	Villes	Montants du marché
Prospection publicitaire et impression du journal La Tribune 2023-2026 CAO du 10/10/2022	Lot 1 : Prospection publicitaire du journal municipal	C'UTILE	59700	MARCQ EN BAROEUL	Montant annuel minimum garanti 35 000,00 € HT
	Lot 2 : Impression du journal municipal La Tribune	LEONCE DEPREZ	62128	WANCOURT	Montant maximum annuel TTC Montant maximum annuel TTC 120 000,00 €
Marché réseaux : Détection, déclarations de travaux et géo référencement CAO du 10/10/2022	Lot 1 : Détections des réseaux et géo référencement	GEOSAT SELAS	59000	LILLE	Montant maximum annuel en € TTC 80 000,00 € TTC
	Lot 2 : Aide aux déclarations effectuées par la ville	Cube Solution	59113	SECLIN	Montant maximum annuel en € TTC 3 000 € TTC
	Lot 3 : Aide aux déclarations en tant qu'exploitant vidéo-protection	Cube Solution	59113	SECLIN	Montant maximum annuel en € TTC 8 000 € TTC
Fourniture de carburant 2022-2026	Lot 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	Montant maximum annuel en € TTC 120 000,00 €
	Lot 2 : Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives	WEX Europe Services	75001	PARIS 1	Montant maximum annuel en € TTC 180 000,00 € Dont 20 000 € TTC pour le CCAS